

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 9 novembre 2006**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	M.	Marc Michela	maire
	Mme	Marie-Rose Charvoz	adjointe
	M.	Michel Périllat	adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	MM.	Bernard Piguët	vice-président
		Olivier Ménétrety	secrétaire
<b>Conseil Municipal</b>	Mmes	Julia Amici, Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Laurette Ménétrety, Martine Schlatter	
	MM.	Alain Corthay, André Favre, Etienne Murisier, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
<b>Personnel communal</b>	MM.	Robert Ravasio	comptable
		Michel Vazquez	secrétaire
<b><u>Absent(e)s excusé(e)s</u></b>	M.	François Mégevand	président

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2006
2. Communications du Maire
3. Projets de délibérations :
  - **13/2006** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007
  - **14/2006** : Proposition relative aux indemnités allouées en 2007 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux
  - **15/2006** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2007, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
  - **16/2006** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour le remplacement du collecteur de drainage dans la zone de la Pallanterie, secteur II
4. Rapports des commissions
5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
6. Divers.

Le Vice-président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à tous. Il énumère les points étant à l'ordre du jour et espère que la séance pourra se terminer vers 22h00. Après avoir adressé ses remerciements à l'auteur des procès-verbaux du Conseil municipal, la séance débute.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2006

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Deux fautes de distraction sont rectifiées par Pierre Pricat, respectivement le Maire, en page 2, point 1, 1<sup>er</sup> paragraphe :
  - ➔ «...pour que ces estimations reflètent le plus précisément la réalité potentielle du ~~coût~~ **coût** d'ensemble, en tenant compte de statistiques et règles précises ~~du~~ **de la** SIA... ».
- Corrections demandées par Martine Schlatter pour la première et par le Maire pour la seconde, en page 5 (point 4), 3<sup>ème</sup> paragraphe :
  - ➔ «Au total, ce sont entre Fr. 100'000.- et 200'000.- qui sont ~~repris~~ **perçus** par l'Etat. Le centime additionnel aurait pu être augmenté, mais pour diverses raisons, aucune commune **d'Arve-Lac** à Genève ne le fait et... ».
- Le Maire signale une omission à la fin du 4<sup>ème</sup> paragraphe de cette même page :
  - ➔ «... ; il y a de très fortes probabilités que d'autres transferts obligent la commune à augmenter les centimes **si les résultats des comptes sont négatifs.** ».
- Pour terminer (*ndr : ouf!*) André Favre fait corriger le 6<sup>ème</sup> paragraphe – toujours à la même page – comme suit :
  - ➔ «André Favre profite du point du budget relatif aux déchets dans les hameaux pour signaler **qu'un container de plus pour les ordures ménagères serait mal placé** ~~que le nombre de containers "City bulles" pour les ordures ménagères (trois à Essert) est largement suffisant. Un quatrième serait superflu selon lui.~~ Marie-Rose Charvoz répond que l'étude effectuée en 1999 justifie ce nombre. Toutefois, ce problème sera rediscuté en commission. ».

## 2. Communications du Maire

### a) La Poste

Des changements vont intervenir dans divers offices postaux du canton comme on a pu le voir dans la presse. Pas de changement en principe pour Meinier pour les deux prochaines années.

### b) Etat-civil

Nous faisons actuellement partie de l'arrondissement, sis à Coligny, comprenant Anières, Corsier, Choulex, Gy et Meinier. Un regroupement va avoir lieu à Vézenaz dès le 27 août 2007 qui englobera trois arrondissements : celui de Coligny / Vandoeuvres, celui qui comprend Jussy entre autres, et le nôtre. Rien ne changera pour nous en ce qui concerne le fonctionnement administratif ; les mariages seront toujours autorisés dans les diverses communes.

**c) Droit de préemption**

L'Etat nous signale que lui-même ou la commune peut faire valoir un droit de préemption sur les parcelles du centre du village si nécessaire, sur nos bâtiments ou tout terrain en cas de nécessité, y compris dans la zone incluant la maison Chavaz par exemple.

Le Maire rappelle que cette zone est déclarée d'utilité publique et est affectée à de l'équipement public, mais la notion d'expropriation a du être retirée de la loi en l'absence de projet concret à ce moment-là de la part de la commune.

**d) Groupe Rouelbeau**

Une séance s'est tenue récemment avec les présidents des commissions Aménagement (AME), Environnement et Espaces Verts (EEV), Agriculture Routes et Assainissement (ARA), Gestion des Bâtiments (GEBA), Sport Culture et Loisirs (SCL), l'Exécutif (Marie-Rose Charvoz étant excusée), M. Bugna et son collaborateur, pour faire un point de situation sur le suivi du processus de réalisation de l'aménagement du Centre sportif de Rouelbeau, essentiellement sur des points de détail permettant de réaliser quelques économies, conduisant quand même à demander un complément d'autorisation de construire pour :

- la suppression du sous-sol initialement prévu, remplacé par des locaux au rez-de-chaussée au bout du bâtiment des vestiaires ;
- quelques modifications de l'agencement intérieur des vestiaires.

Ces modifications mineures n'auront pas d'incidence sur l'autorisation acceptée, puisqu'elles sont inférieures à 50 m<sup>2</sup> ; d'ailleurs, le risque de voir le projet ralenti ou stoppé est nul, car même si cette demande était refusée, nous réaliserions la première version acceptée.

Concernant l'éclairage, 2 mâts suffisent, l'évolution du matériel le permettant. Si nécessaire, une dérogation à Berne permettrait de satisfaire à l'homologation en 1<sup>ère</sup> ligue.

**e) Conseil municipal 2007**

La dernière séance en 2006 est déjà fixée au 7 décembre 2006 à 20h15, heure à confirmer. L'apéritif de fin d'année avec les conjoints des conseillères et conseillers aura lieu le jeudi 21 décembre 2006 de 18h30 à 20h00 environ.

Dates des séances pour la prochaine année :

- 11 janvier, 22 février, 22 mars, 26 avril, 10 mai et 4 juin 2007. Cette dernière séance aura lieu à 19h00, la date et l'heure étant imposées par le Conseil d'Etat, puisqu'il s'agit de la séance d'installation du nouveau Conseil municipal.

**3. Projets de délibérations**

Avant le vote du Conseil, le Maire procède à une nouvelle lecture rapide du budget lors de laquelle il détaille les quelques petites modifications qui y ont été apportées.

Le seul compte qui a été modifié de manière significative est celui de l'entretien immobilier par des tiers qui passe de Fr. 50'000.- à Fr. 59'000.-, pour répondre à l'intervention de la Présidente de la commission GEBA relative au changement des WC du premier étage et du carrelage au rez-de-chaussée de l'école.

- **13/2006** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007

Le Vice-président lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

*(délibération votée en annexe)*

Pour répondre à la question d'André Favre, le montant minimum de Fr. 30.- correspond aux frais administratifs qui sont facturés même si le chiffre d'affaires est très faible et que l'entreprise n'est donc pas imposable. La taxe professionnelle est calculée selon différents critères qui sont notamment le chiffre d'affaires, le nombre d'employés, le loyer des locaux et le facteur de taxation correspondant au corps de métier de la société (160 tarifs différents, qui ont tendance à favoriser les artisans par rapport aux professions libérales par exemple).

- **14/2006** : Proposition relative aux indemnités allouées en 2007 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux

Le Vice-président lit la partie décisionnelle de la délibération.

Détails des indemnités annuelles : Fr. 24'000.- pour le Maire, 20'000.- pour les Adjoints, 2'400.- pour les Président-e-s des commissions et 2'100.- pour les autres membres du Conseil municipal.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

*(délibération votée en annexe)*

- **15/2006** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2007, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Le Vice-président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

*(délibération votée en annexe)*

- **16/2006** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour le remplacement du collecteur de drainage dans la zone de la Pallanterie, secteur II

Michel Périllat explique à nouveau sommairement de quoi il s'agit en montrant les plans correspondants. Le coût de ce tronçon est plus élevé proportionnellement à d'autres secteurs à cause du diamètre du collecteur. Le Maire précise que ce crédit à voter termine l'équipement de toute cette zone, le reste concernant uniquement Collonge-Bellerive confirme Michel Périllat.

Le Vice-président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

*(délibération votée en annexe)*

Le Maire fait distribuer le tableau récapitulatif du budget par le comptable ; il donne encore 2-3 explications sur ce document et répond aux questions résiduelles.

## 4. Rapports des commissions

### a) Finances (FIN)

Ràs selon Pierre Pricat.

### b) Sport, Culture & Loisirs (SCL)

André Favre complète ce que le Maire a rapporté sur les modifications du Centre sportif de Rouelbeau, en disant qu'une réunion a également eu lieu pour discuter des aménagements avec le Président du club de football. Michel Périllat résume les points soulevés par ce dernier, qui touchaient surtout la hauteur des locaux et les vestiaires.

### c) Gestion des Bâtiments (GEBA)

Rien de particulier selon Martine Schlatter, si ce n'est qu'il faudra fixer une date avec l'Adjoint délégué pour réunir la commission afin de discuter des modifications de l'entrée de la salle communale. Infos suivront.

### d) Agriculture, Routes & Assainissement (ARA)

La tournée des routes s'est bien déroulée le 27 septembre écoulé commente Olivier Ménétreay. Les poteaux et barrières ont été posés et les marquages faits – les bandes réfléchissantes ont été posées ce jour sur tous les potelets. Les panneaux de signalisation sont à terminer. Le travail relatif aux bornes couchées n'a pas encore pu être effectué. Une nouvelle saleuse va être achetée comme indiqué dans le budget.

Elagage du chemin du stade va être réalisé encore cette année, mais Marie-Rose Charvoz est en contact avec le service Nature et paysage du département, car l'allée des chênes permet à la commune d'obtenir au préalable des subventions pour ce travail.

Divers autres problèmes / questions sont évoqués et obtiennent des réponses ou seront traités prochainement en commission et/ou par l'Exécutif, soit :

- Utilité des potelets : sécuriser les piétons et éviter le parcage des véhicules.
- Vérifier la marge légale de 6 mètres de dégagement à la sortie de la Rétuelle, car deux places de stationnement ont été rajoutées qui masquent la sortie (pourtant, toutes les mesures de modération du trafic ont été approuvées par l'OCM - Office cantonal de la mobilité).
- Régler le problème de la borne qui se trouve par terre au chemin de Trémoulin depuis 2 mois environ.
- Supprimer les panneaux contradictoires se trouvant sur la commune, comme celui qui indique une "fin de limitation à 50 km/h" alors qu'on quitte une zone à 30.  
Pour ce dernier point en particulier, le Maire propose que la commission fasse le tour exhaustif de la commune en prenant des photos et en notant les lieux précis qui posent problème ; ainsi, il serait possible de détailler tout cela par écrit à M. Devaud de l'OCM - photos à l'appui, ce qui viendra confirmer les notes qu'il a prises lors de sa récente séance avec l'Exécutif.

Marie-Rose Charvoz conclut en disant que les employés communaux ont rebouché les trous mais que cette matière ne tient pas. Point à revoir en commission.

**e) Aménagement (AME)**

Alain Corthay annonce la prochaine séance qui aura lieu le 6 décembre à 19h00, pour relever et étudier une quinzaine de points importants liés au Plan directeur communal et au plan directeur des chemins pour piétons.

Par ailleurs, l'option retenue qui consiste à créer un terrain de basket à Rouelbeau, en lieu et place de l'utilisation mixte de terrains de tennis prévue initialement, lui paraît judicieuse.

**f) Action Sociale & Aide au Développement (ASAD)**

Les demandes de subventions reçues des différents organismes sociaux sont étudiées actuellement afin de soumettre les propositions à l'Exécutif, indique Myrna Lachenal.

Elle rappelle la date du repas des aînés, le 14 janvier 2007, et souhaite obtenir, comme le veut la tradition, l'aide et la participation des conseiller-ères municipaux pour préparer le repas et assurer le service ensuite.

Bernard Piguet complète : les petits déjeuners et repas mensuels continuent, ainsi que les balades. Il a été convoqué par la FAG (Fondation des aîné-e-s de Genève), qui insiste sur la mobilité et a fait la démonstration d'un sport tout à fait adapté se pratiquant avec quelques accessoires (balles, bâtons, etc). Quelques séminaires ont également été suivis.

Marie-Rose Charvoz rajoute, concernant le tea-room, la tristesse exprimée par certains aînés quant au vide des étagères en rapport avec l'hiver qui approche et qui complique les courses domestiques. M. Riveira a été reçu en Mairie pour en parler. Il a assuré l'Exécutif de sa volonté d'améliorer le choix et la quantité de marchandises. Etant donné le peu de résultats constatés depuis, une proposition d'achats via internet va être mise en route. Un autre souci important concerne la fermeture du Café de la Tour à fin décembre 2006.

Le Maire rajoute que M. Riveira s'est engagé à préparer des repas en janvier et février 2007 et a assuré qu'il serait ouvert pendant les fêtes de fin d'année. Il a donné plusieurs raisons à la problématique des étalages vides, notamment le parcage moins évident depuis les aménagements de modération du trafic et le faible volume de commandes de la commune.

**g) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans) (PEEJ)**

Florio Togni annonce que la fête de l'Escalade sera plutôt une fête communale cette année : pas d'activité organisée par l'école. André Favre trouve que les enfants doivent quant même être motivés par les enseignants. Florio Togni précise que c'est surtout au niveau de l'organisation que les enseignants souhaitaient être déchargés.

La fête de Noël, le 19 décembre, sera par contre plutôt scolaire. Tout cela sera précisé en séance de la commission lundi 13 novembre.

Pierre Pricat informe que le Chœur de Meinier souhaitait participer, mais Tarnovita s'était déjà proposé depuis un an selon Marie-Rose Charvoz.

**h) Information, Réclamations & Votations (IRV)**

A la demande de François Mégevand, Martine Schlatter demande que l'isoloir du local de vote soit enlevé le lundi qui suit les votations, pour éviter que celui-ci ne gêne les musiciens et autres utilisateurs de ce lieu.

Le Bulletin communal sera distribué avant le 24 novembre en principe.

**i) Environnement & Espaces Verts (EEV)**

Etienne Murisier signale que le règlement des déchets est en cours de finalisation. Celui du cimetière sera ensuite attaqué. Les décorations de Noël restent inchangées par rapport aux autres années.

Prochaine séance de la commission : le 21 novembre à 19h00, suivie d'un repas.

André Favre continue : la fontaine a été remise en place vers le nouvel immeuble de la route de Gy, mais les 2 containers qui sont derrière la gêchent. Marie-Rose Charvoz répond qu'ils vont être enlevés ces jours, la déchetterie étant à proximité. Les propriétaires recevront un courrier lundi prochain.

Etienne Murisier a participé à une réunion sur le gazon synthétique. Il détaille la conception de ce gazon et en explique les avantages et coûts. Il estime qu'il serait utile de contacter un deuxième fournisseur pour avoir une vision élargie du sujet, sachant que les différents systèmes ont une durée de vie, un entretien et un coût différents.

## 5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

Le Maire répond par ce nouveau point au vœu exprimé par le Conseil municipal de communiquer davantage sur les commissions externes concernant la commune – dont la Pallanterie. Pour information, il liste les commissions auxquelles les membres de l'Exécutif participent :

5 Colosses, ACG, Amicale du Chambet, Cass, CEMB, COFICOGE, CoHerAn, Commission sportive intercommunale, Commune-Ecole, Etat-civil, Fase, Fondation de la Pallanterie, FSASD, Koala, LAVI, MeiCol, OPC Seymaz, Plan de mobilité Arve-Lac, Renaturation de la Seymaz, etc...

Il n'est pas possible de rapporter systématiquement sur tout ce qui se dit ou fait dans ces commissions ; dans les communications du Maire, l'Exécutif s'efforce déjà de donner toutes informations utiles.

Deux membres du Conseil municipal faisant partie de commissions externes (Commune-Ecole et Fondation de la Pallanterie) pourraient s'exprimer, en plus d'interventions ponctuelles selon l'actualité ou la nécessité.

### a) Fondation de la Pallanterie

Corinne Ménétrey informe que le Président de la Pallanterie a remercié Meinier pour son vote relatif au bâtiment 5 ; les travaux de construction commencent le 27 novembre 2006.

Le local des pompiers subit à nouveau des infiltrations. Michel Périllat explique que cela découle de nombreux paramètres ; il résume les aspects techniques complexes qui sont supposés provoquer ces problèmes, pour lesquels une solution simple n'existe malheureusement pas, la zone étant difficile.

### b) Commune-Ecole

Julia Amici résume ce qui s'est passé lors des réunions auxquelles elle a assisté (5 séances annuelles). En gros, 2 nouveaux cours ont été intégrés, l'association est dans les chiffres rouges pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le nombre d'élèves est stable à Meinier : 95 en 2006 contre 110 en 2005. Les communes participent à raison de Fr. 6.- par habitant. Commune-Ecole est très satisfait de la collaboration avec les communes, notamment concernant l'utilisation des divers locaux.

Julia Amici se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

## 6. Divers

Rien à signaler.

Plus personne ne demandant la parole, le Vice-président lève la séance à 22h30.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :        jeudi 7 décembre 2006 à 19h30.**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Vice-président  
du Conseil Municipal

.....  
Olivier Ménétreay

.....  
Bernard Piguet

**Annexes :** délibérations votées

Meinier, le 7 décembre 2006 /mv



République et canton de Genève

## Commune de MEINIER

Dans sa séance du 9 novembre 2006 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

### **DÉLIBÉRATION N° 13/2006**

**Proposition relative à la fixation du montant minimum et au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
vu l'article 308b et 308c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,  
sur proposition de l'Exécutif,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER DÉCIDE PAR 13 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ**

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007 à Fr. 30.-,
2. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007 à 25%.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le **18 décembre 2006**.

**Meinier, le 17 novembre 2006**



République et canton de Genève

## Commune de MEINIER

Dans sa séance du 9 novembre 2006 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

### DÉLIBÉRATION N° 14/2006

**Proposition relative aux indemnités allouées en 2007 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux**

Vu le projet de budget de fonctionnement établi pour l'année 2007,  
vu le rapport de la commission des finances du 10 octobre 2006,  
vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition de l'Exécutif,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER DÉCIDE PAR 13 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ**

1. de fixer les indemnités allouées aux Maire et Adjointes à Fr. 64'000.- au total,
2. de fixer les indemnités allouées aux Conseillers municipaux à Fr. 35'400.- au total,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2007 suivantes :

02.300.01	Indemnités aux Maire et Adjointes
01.300.01	Indemnités aux Conseillers municipaux

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le **18 décembre 2006**.

**Meinier, le 17 novembre 2006**



République et canton de Genève

## Commune de MEINIER

Dans sa séance du 9 novembre 2006 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

### DÉLIBÉRATION N° 15/2006

#### Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2007, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2007 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 5'063'600.- aux charges et de Fr. 5'064'900.- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Fr. 1'300.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'027'900.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'026'600.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'300.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2007 s'élève à 42 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dû en 2007 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 6'030'000.- aux dépenses et de Fr. 150'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 5'880'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 1'027'900.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 4'852'100.-,

vu le rapport de la commission des finances du 10 octobre 2006,

vu les articles 30, al 1, lettres a, b et g, 70 al. 1, lettre b, et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de l'exécutif,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

#### DÉCIDE PAR 13 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2007 pour un montant de Fr. 5'063'600.- aux charges et de Fr. 5'064'900.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 1'300.-,
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2007 à 42 centimes,
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2007 à 100 centimes,
4. d'autoriser le maire à emprunter en 2007 jusqu'à concurrence de Fr. 4'852'100.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. d'autoriser le maire à renouveler en 2007 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le **18 décembre 2006**.

**Meinier, le 17 novembre 2006**



République et canton de Genève

## Commune de MEINIER

Dans sa séance du 9 novembre 2006 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

### DÉLIBÉRATION N° 16/2006

#### Ouverture d'un crédit d'engagement pour le remplacement du collecteur de drainage dans la zone de la Pallanterie, secteur II

Vu le projet global de remise en état et de construction de collecteurs dans la zone de la Pallanterie, Essert, et la Repentance,

vu la nécessité d'entreprendre ces travaux d'utilité publique pour remettre en état le collecteur existant,

vu le devis descriptif du projet, de l'estimation du coût total des travaux précités et des plans établis par l'entreprise Aymon Burgdorfer, sise à Gy, pour un montant de Fr. 70'200.-, dont Fr. 35'100.- sont à la charge de la commune de Collonge-Bellerive,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

#### DÉCIDE PAR 13 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 75'000.- destiné à entreprendre ces travaux de remise en état du collecteur ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant net, après déduction d'environ Fr. 35'000.- représentant la part à charge de la commune de Collonge-Bellerive et des subventions cantonale et fédérale à recevoir, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 71.331.13, dès l'année suivant la fin des travaux.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le 18 décembre 2006.

**Meinier, le 17 novembre 2006**